Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **34 (1954)**

Heft 11: **La Suisse et les ports français**

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Editorial

Le communiqué publié à l'issue des récentes négociations franco-allemandes, qui ont abouti à un accord sur le statut de la Sarre, exprime assez bien ce que pourrait être, dans le domaine économique, la coopération entre la France et la Suisse si l'on faisait abstraction de part et d'autre, dans les sphères officielles comme dans les milieux privés, de considérations accessoires, pour ne viser qu'au résultat, à l'efficacité.

Il est question tout d'abord d'une intensification des échanges commerciaux, et spécialement des ventes de produits de l'agriculture française. Le marché suisse n'a pas, tant s'en faut, la capacité d'absorption du marché allemand, mais on ne peut manquer d'être frappé en constatant que les denrées alimentaires occupaient avant la première guerre mondiale la deuxième place dans les exportations françaises vers la Suisse avec 18 % du total, qu'elles avaient rétrogradé en 1938 à la troisième place avec 15,5 % et sont aujourd'hui à la cinquième place avec 7,5 %. Ce ne sont pas les restrictions suisses d'importation qui ont causé ce recul puisque le total des achats de notre pays est en forte augmentation, mais de pures raisons commerciales. Les efforts que poursuit l'agriculture française pour s'aligner sur les cours mondiaux et pour déployer une politique cohérente d'exportation devraient lui permettre de retrouver sa place traditionnelle sur le marché suisse.

En sens inverse, une expansion des importations françaises de produits suisses se justifierait tout d'abord par le fait, unique, que son commerce avec notre pays laisse à la France, bon an mal an, un solde actif de l'ordre de 200 millions de francs suisses et que si l'on prend en considération les opérations financières, qui viennent pour la plupart en déduction, il lui reste encore un actif net de quelque 300 millions de francs suisses pour les neuf années d'après-guerre. Une telle expansion serait d'autre part conforme à l'intérêt de nos deux pays dont les économies, loin d'être concurrentes, sont typiquement complémentaires, ce qui explique l'intensité de leurs échanges commerciaux. Une enquête du Conseil économique a révélé que la Suisse venait en tête des pays fournisseurs de la France pour la part occupée dans ses ventes par les biens d'équipement : 31 %. Les machines qu'elle livre, fabriquées d'ailleurs en majorité à l'aide d'aciers français, contribuent à l'essor industriel français. Il n'est pas jusqu'aux produits dits « similaires » — montres, fromages, textiles, chaussures, etc. — qui, en raison de leurs prix foncièrement différents, ne soient eux aussi complémentaires.

Le communiqué franco-allemand déclare d'autre part : « Il a été reconnu souhaitable d'encourager les associations d'entreprises et de capitaux français et allemands en Europe et outre-mer en vue de contribuer à la mise en valeur des ressources, ainsi qu'à l'accroissement et à la rationalisation de la production. De telles associations demeurent largement ouvertes aux autres pays... » La Suisse a déjà apporté, dans le domaine financier, une large contribution. N'a-t-elle pas, malgré le caractère très particulier des fonds dont elle dispose, qui constituent un « capital de conservation » et non pas un « capital d'aventure » prêt à s'investir à l'étranger dans des affaires nouvelles, placé en France près de 400 millions de francs suisses en 1954 ? Il n'est pas exagéré de dire que la Suisse a contribué efficacement à la modernisation des Houillères de Lorraine, à l'électrification de la S. N. C. F., à la réorganisation de l'industrie sidérurgique. Nous souhaitons que ces opérations amorcent un mouvement ample et régulier d'investissement de capitaux suisses en France, que justifie le regain de confiance du public suisse dans l'économie et le franc français et l'intérêt qu'il porte depuis quelques mois aux marchés français des valeurs mobilières.

Il est enfin un domaine où la coopération franco-suisse pourrait s'exercer de façon particulièrement active et fructueuse, sans faire courir aucun risque aux économies de nos deux pays, c'est celui des échanges de main-d'œuvre. N'en déplaise à M. Lecompte qui, dans la revue « Ingénieurs et cadres de France », contestait de façon fort désobligeante le bien-fondé de nos espoirs dans ce domaine et invoquait la situation du marché du travail pour délier la France de ses obligations contractuelles, la France et la Suisse peuvent trouver chacune, de l'autre côté du Jura, un précieux appoint de main-d'œuvre qui ne mettra pas en danger leur équilibre social, qui renforcera leurs colonies dangereusement appauvries depuis la guerre, et qui contribuera à resserrer entre elles les liens affectifs, culturels et économiques. N'est-ce pas là un objectif qui vaut la peine d'être poursuivi ?

L'économie française donne depuis une année des signes de raffermissement de plus en plus évidents. Or les principaux points de friction qui ont pu exister entre la France et la Suisse, qui étaient pour la plupart de nature financière, ont aujourd'hui disparu. Il ne reste plus à régler que quelques questions dans lesquelles les intérêts de nos deux pays, nous venons de le voir, sont concordants. Le gouvernement de M. Mendès-France a su déjouer bien des manœuvres de diversion et venir à bout, sur le plan politique comme sur le plan économique, de difficultés autrement graves. Nous sommes certains qu'il défendra, ici aussi, le véritable intérêt de la France.

Chambre de commerce suisse en France